

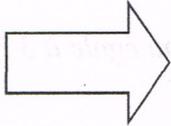


**PRÉFET
DE L'INDRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des Territoires
Service Planification Risques Eau Nature

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE



Ce document est à nous retourner, afin d'ouvrir et d'organiser la mise à l'enquête publique de l'opération, soumise à autorisation en application des articles L214-1 à L214-3 du code de l'environnement.

I – DESIGNATION DE L'OPERATION

Désignation : Dossier d'autorisation loi sur l'eau relatif à l'opération de drainage et d'aménagement de réserves d'irrigation sur les communes de FAVEROLLES-EN-BERRY et LUCAY-LE-MALE par la SARL FLAHAUT

Lieu (x)-dit (s) :	Commune (s) : LUCAY-LE-MALE et FAVEROLLES- EN-BERRY
--------------------	---

Section (s) cadastrale (s) et Numéro (s) parcelle (s) :
 FAVEROLLES-EN-BERRY : BC 22, 23p, 24, 29p, 30p, 32, 33, 34p, 37, 38p, 39, 42p, 56p, 58p, 59p, 60p, 63p, 64, 65p, 72, 93p et AV 43, 71, 72, 99p.
 LUCAY-LE-MALE : BO 6p, 7p, 8p, 9p, 10p, 11p, 12, 13, 15p, 16p, 17p, 18p, 19p, 330p, 331p, 331p et VN 180p, 181p

II – DEMANDEUR

Désignation : SARL FLAHAUT	
Représentant : Nom : Monsieur FLAHAUT	Prénom : Daniel
co- Propriétaire : <input type="checkbox"/> Exploitant : <input type="checkbox"/> Gérant : <input checked="" type="checkbox"/>	
Adresse : Le Val d'Inder	
Code Postal : 36360	Commune : LUCAY-LE-MALE
Téléphone :	06 08 22 04 70
Adresse courriel : flahaut@orange.fr	

Conformément à ma demande d'autorisation pour l'opération visée, je m'engage à :

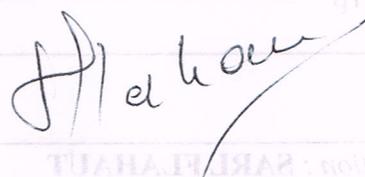
- respecter les dispositions de la procédure de mise à l'enquête publique qui sera ouverte et organiser par l'autorité compétente (Préfecture de l'Indre – Direction départementale des territoires de l'Indre) ;
- assurer la prise en charge des frais liés à la publicité réglementaire⁽¹⁾ (publication dans 2 journaux locaux ou régionaux, affichage en mairie et sur site du projet...) et à l'indemnisation⁽²⁾ du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête.

III- CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Rubriques concernées (réf. R214-1 du CE) :

- rubrique 2.2.3.0 « *rejet dans les eaux de surface, à l'exclusion des rejets réglementés au titre des autres rubriques de la présente nomenclature ou de la nomenclature des installations classées annexées à l'article R 511-9, le flux total de la pollution, le cas échéant avant traitement étant supérieur ou égal au niveau de référence R1 pour l'un au moins des paramètres qui y figurent* » :
Déclaration
- rubrique 3.2.3.0 « *plans d'eau permanent ou non dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha* » :
Autorisation
- rubrique 3.2.5.0 « *barrage de retenue et assimilés relevant des critères de classement prévus par l'article R 214-112 (A). Les modalités de vidange de ces ouvrages sont définies dans le cadre des actes délivrés au titre de la présente rubrique* » : **Régime Libre**
- rubrique 3.3.1.0 « *assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant supérieure à 0,1 hectare mais inférieure à 1 hectare* » :
Déclaration
- rubrique 3.3.2.0 « *réalisation de réseau de drainage permettant le drainage d'une superficie supérieure ou égale à 100 hectares* » : **Autorisation**

Fait à Lugny-le-Male, le 15.06.2022
Signature du demandeur,



^①Référence réglementaire : art. L123-10 du code environnement

^②Référence réglementaire : art. R123-25 du code environnement